

Lettre ouverte aux adhérent.es de la MJC de SENS

Paris, le 12 juin 2017

Madame, Monsieur,

La Fédération Française des MJC a tenu son Assemblée Générale les 3 et 4 juin à SENS (89) pour exprimer son soutien à votre MJC. Les MJC venues des autres régions ont pu constater la qualité de son projet associatif et culturel, sa fréquentation animée. Tous les congressistes ont chaleureusement félicité les trente bénévoles qui ont généreusement assuré l'accueil et les moments de convivialité.

En ma qualité de Président de la FFMJCⁱ, accompagné de Pierre VIAN (Vice-Président FFMJC et Président de la Fédération Régionale Bourgogne Franche-Comté), nous avons été reçus le 2 juin à notre demande par Madame Marie-Louise FORT, Députée-Maire de la ville de SENS. L'entrevue, en présence de ses adjoints à la Culture et aux Finances, respectivement Bernard Ethuin-Coffinet et Charles-Hervé Moreau, et du Directeur Général des services Mathieu Chartron, a duré une heure et demi. Nous avons, à nouveau(*), **proposé de faciliter le dialogue entre la Municipalité et la MJC en animant un espace de concertation**. Une fin de non-recevoir a été formulée par Madame la Députée-Maire pour conclure notre entrevue. A regret, la FFMJC a pris acte de cette attitude peu constructive **en confirmant qu'elle demeurait disponible pour rechercher les conditions d'une reprise de ce dialogue**.

Par une lettre ouverte datée du 2 juin, qui vous a été adressée, votre Députée-Maire écrit : « *qu'à l'instar de nombreuses autres MJC de France (dont la moitié a disparu depuis une dizaine d'années) l'association [la MJC] n'a pas su renouveler son mode de fonctionnement et surtout de financement.* ». Ces propos sont fantaisistes et non fondés. Nous avons, lors de notre entretien, cité de nombreux exemples où, comme celle de SENS, les MJC font preuve d'une adaptation permanente aux besoins des populations, conduisent en confiance avec leurs partenaires des projets innovants notamment dans le domaine des politiques sociales, culturelles et de la jeunesse. Contrairement aux allégations de Madame la Députée-Maire, non seulement il est faux que la moitié des MJC ait disparue depuis une dizaine d'années, mais la Fédération des MJC est sollicitée, en Bourgogne ou ailleurs, pour préfigurer ou créer des associations d'éducation populaire pour dynamiser la vie associative.

L'autre argument avancé par Madame le Maire est celle des finances publiques. Nous partageons sa volonté de rigueur de gestion dans l'intérêt des sénonais. Mais pourquoi prend-elle des décisions qui vont en sens inverse ? En municipalisant les activités elle va priver les sénonais de tous les cofinancements provenant des autres partenaires publics qui soutiennent les associations pour mettre en œuvre les politiques de jeunesse, familiales, culturelles ou de la ville (Caisse d'allocations familiales, Etat, Conseil régional, Conseil départemental, voire Europe). L'on sait également que la municipalisation d'équipement - dès lors que le niveau d'activité est maintenu (mais le sera-t-il ?) - génère un coût financier significatif, l'apport des bénévoles devant être compensé par celui d'agents communaux rémunérés.

Par-delà les aspects économiques, fermer une MJC c'est se priver de l'apport créatif de femmes et d'hommes qui s'engagent avec le souci de promouvoir le bien commun et de la participation du plus grand nombre aux affaires de la cité.

Pour nous, fédération d'éducation populaire, le peu de considération que la municipalité de SENS et sa Députée-Maire portent à la vie associative en général – et à la MJC en particulier - à tous les bénévoles qui s'engagent pour faire le « vivre ensemble », nous semble totalement anachronique. Cela va à l'inverse des aspirations qui sont aujourd'hui exprimées par la société. Les citoyennes et les citoyens veulent désormais être au plus près des décisions qui les concernent. Dans un contexte de crise de confiance en la politique, des lieux d'échanges entre élus du suffrage universel et citoyens engagés dans la vie associative, des lieux d'une co-construction des politiques publiques locales impliquant les habitants sont plus que jamais essentiels. C'est ce qui fonde la raison d'être des MJC depuis 70 ans, c'est la conception de la vie associative qu'elles entendent promouvoir dans leur projet d'éducation populaire.

Alors que des générations de sénonais ont grandi, se sont construits comme individus et citoyens avec la MJC, alors que des milliers de sénonais ont confirmé ces derniers mois tout leur attachement à l'association, à son apport à la vie de la localité et de son agglomération, **la disparition pure et simple de la MJC de Sens ne ferait que des perdants** : les salariés très impliqués qui vont perdre leur emploi, les adhérents qui se sont investis sans compter, la ville et sa population qui perdraient là un équipement contribuant à la qualité de la vie collective et au rayonnement de la cité.

En tant qu'adhérent ou usager de la MJC, **vous avez toute légitimité à demander à Madame la Députée-Maire de reprendre le chemin du dialogue**. Si elle y consent, vous trouverez toujours la FRMJC Bourgogne Franche-Comté et la FFMJC à vos côtés.

Vous pouvez adresser vos messages de soutien à l'adresse e-mail suivante :

soutien.mjc.sens@ffmjc.org

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le président

Gérard ABONNEAU



() La Fédération Régionale des MJC Bourgogne Franche-Comté avait sollicité un rendez-vous à deux reprises par courrier en date du 8 novembre 2016 et du 17 février 2017 (courrier envoyé avec accusé-réception). Aucune réponse n'a été reçue.*

ⁱ La Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture a été fondée en 1948. Elle compte plus de 400 MJC dans son réseau dans 12 régions ce qui représente plus de 100 000 adhérents et plus d'un million d'usagers. 500 000 jeunes sont engagés dans des projets et actions des MJC.